

Chronique du Gouvernement

Carrière artisanale de granite de Pissy : la fin d'une nuisance environnementale

Le paysage de Pissy, quartier situé à l'ouest de Ouagadougou ne résonne plus du vacarme des marteaux frappant le granite, ni la fumée noire et l'odeur âcre des pneus brûlés utilisés pour faciliter le concassage. La carrière artisanale de granite, longtemps symbole d'une économie de survie, de pollution et d'oubli institutionnel, a définitivement fermé ses portes depuis le 10 octobre 2024. Un tournant majeur, non seulement pour le quartier mais aussi pour les milliers d'individus dont le destin était intrinsèquement lié à cette exploitation informelle.

La carrière à ciel ouvert, creusée à mains nues au cœur d'une zone d'habitation dans le quartier de Pissy, a attiré des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Située derrière la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY), cette carrière est devenue une enclave économique où le granite était extrait et concassé pour approvisionner les chantiers de la capitale. D'un terrain vague dans les années 1980, elle s'est transformée en un cratère béant, profond de plusieurs dizaines de mètres. Elle a alimenté l'industrie de la construction à Ouagadougou en matériaux locaux à moindre coût. De nombreux projets de routes, de bâtiments publics, privés et d'habitation reposent sur la pierre extraite à Pissy. L'activité générait également des revenus directs et indirects pour des milliers de familles : carriers, revendeurs, transporteurs, restauratrices, etc. Mais, cette économie de survie s'est construite au prix d'une exploitation humaine indigne et d'une absence criante de protection sociale et environnementale.

La carrière informelle de granite de Pissy a laissé derrière elle une empreinte environnementale lourde. L'extraction à la force des bras et l'usage de pneus brûlés pour assouplir les blocs de granite ont généré une pollution chronique de l'air. La poussière omniprésente, la fumée noire et les débris jonchant le sol ont rendu l'air irrespirable, provoquant maladies respiratoires et affections cutanées chez les exploitants qui y travaillaient sans protection. Les habitations riveraines ont, elles aussi, payé un lourd tribut. Les riverains, contraints de vivre à proximité immédiate de la

carrière, ont subi des nuisances sonores constantes, des vibrations causées par le concassage et des pollutions de sol qui rendent certains périmètres inexploitable. Cette activité économique, aussi cruciale fut-elle pour la subsistance, avait un coût humain et environnemental exorbitant.

La prise de conscience et l'action gouvernementale

Face à cette situation, le gouvernement, à travers le ministère de l'Energie, des mines et des carrières, a pris des mesures décisives. En juin 2024, un comité pluridisciplinaire a été mis en place pour réfléchir à l'avenir du site de la carrière informelle de granite de Pissy. Ce comité, présidé par le Directeur général des carrières (DGC), comprenait des représentants de l'administration minière, de l'Assemblée législative de Transition, de la SONABHY et de la mairie de Ouagadougou. Les séances de travail dudit comité ont permis d'aboutir à la fermeture définitive du site intervenue le 10 octobre 2024. Une date marquante, vécue avec un mélange d'amertume et de soulagement.

Aujourd'hui, le silence qui règne sur les lieux est à la fois le signe d'un apaisement écologique et d'une profonde transition sociale. Si la fermeture a permis de mettre fin à une catastrophe environnementale, elle a aussi signifié pour des centaines de familles la perte d'un gagne-pain quotidien. Conscient des enjeux sociaux, le gouvernement a pris des mesures d'accompagnement pour éviter un basculement dans la précarité absolue des anciens travailleurs de la carrière artisanale de Pissy.

En outre, une évaluation financière de la réinsertion et l'accompagnement des exploitants en vue de leur reconversion a été faite par le comité. Quatorze (14) activités ont été identifiées comme leviers de réinsertion socio-économique, parmi lesquelles figurent la saponification, le tissage, la teinture, l'activité maraîchère, la pisciculture, la plomberie, la peinture, la pose de pavés à base de granite, ou encore des formations en carrelage, en

électricité photovoltaïque, et l'obtention du permis de conduire. Des aides en vivres et en numéraires ainsi que la facilitation de l'établissement de documents d'identité ont été également prévues. La création de coopératives est inscrite aussi parmi les initiatives envisagées pour structurer et pérenniser ces activités.

Un plan de réinsertion des ex-travailleurs de la carrière de Pissy

Le comité pluridisciplinaire a élaboré un plan de réinsertion des anciens travailleurs de la carrière de Pissy. Un recensement des bénéficiaires fait état d'un total de 436 personnes devant être prises en compte dans ce plan de réinsertion. Par ailleurs, il a proposé l'acquisition et l'aménagement de deux sites alternatifs, situés à proximité de l'ancienne zone d'activité pour faciliter l'installation des ex-exploitants dans leurs nouvelles occupations.

La fermeture de la carrière de Pissy est un acte fort qui marque la fin d'une époque et la fin d'un site d'exploitation informelle : c'est le début d'un changement de paradigme. Elle appelle à une application stricte des textes en vigueur, notamment le Code minier de 2024 qui a renforcé le cadre réglementaire de l'exploitation et de l'utilisation des matériaux locaux en vue de mieux encadrer le secteur des carrières.

La mise en œuvre effective du plan de réinsertion, des projets de réhabilitation du site et du suivi des impacts environnementaux résiduels sont également des impératifs qui traduisent l'engagement du gouvernement du Burkina Faso à sortir des ornières. Il appartient désormais aux autorités locales, aux partenaires, mais aussi à la société civile, d'assurer le succès de cette transition. Car, derrière les blocs de granite de Pissy, ce sont des vies, des histoires, des luttes qui méritent d'être reconnues et soutenues.

DCRP/Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières